

Annexe web 4:

Informations actualisées sur la 28^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et conclusions de la 60^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Informations actualisées sur la 28^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1. La 28^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques s'est déroulée du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï, sous la présidence des Émirats arabes unis. La COP28 a joué un rôle majeur, puisqu'elle a permis de faire prendre conscience de l'importance revêtue par les systèmes agroalimentaires dans la lutte contre le changement climatique. Plusieurs décisions prises lors de la COP28 mettent en évidence la vulnérabilité des systèmes agroalimentaires face au changement climatique, ainsi que les solutions qu'ils pourraient offrir en matière d'adaptation et d'atténuation.
2. Selon les résultats du *premier bilan mondial*¹, la priorité fondamentale est de protéger la sécurité alimentaire et d'éradiquer la faim, d'encourager la mise en œuvre d'une gestion durable de l'utilisation des terres, de l'agriculture et des systèmes alimentaires et de souligner combien il importe de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts et d'inverser ces processus d'ici à 2030.
3. Dans la décision relative à l'*objectif mondial en matière d'adaptation*², les pays sont exhortés à rendre la production agricole, l'approvisionnement alimentaire et la distribution des denrées alimentaires résilients face au changement climatique; à accroître la production durable et régénératrice; à garantir un accès équitable à une alimentation et une nutrition adéquates pour tous; à lutter contre la pénurie d'eau et à atténuer les effets du changement climatique sur les écosystèmes. En outre, au titre de cet objectif, les pays se sont accordés à dire que des plans nationaux d'adaptation devaient être élaborés et présentés à la CCNUCC d'ici à 2025 et que le premier rapport devait être établi en 2030. Dans cette perspective, un programme de travail biennal Émirats arabes unis-Belém, qui porte sur les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière d'adaptation, a été mis en place. Lors de la 60^e session des organes subsidiaires³, qui se tiendra du 3 au 13 juin 2024, les pays continueront à travailler à l'élaboration d'indicateurs visant à mesurer l'adaptation. En ce sens, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté un document dans lequel elle a fait part de ses observations concernant ces indicateurs⁴.
4. Dans le cadre du programme de la présidence de la COP28, la déclaration prononcée par les Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action pour le climat lors de la COP28 (*Declaration on Sustainable Agriculture, Resilient Food Systems, and Climate Action* [COP28 UAE Declaration]), qui a été adoptée par 159 pays⁵, a souligné le rôle crucial joué par les systèmes agroalimentaires dans la concrétisation des objectifs fixés par l'Accord de Paris en matière d'atténuation et d'adaptation. Conformément au programme relatif aux systèmes alimentaires et à l'agriculture de la COP28, la présidence des Émirats arabes unis a réuni un groupe de partenaires clés chargés de soutenir les contributions déterminées au niveau national (CDN) et de participer à la

¹ Le texte final peut être consulté (en anglais) ici: [Decision 1/CMA.5](#).

² Le texte final peut être consulté (en anglais) ici: [Decision 2/CMA.5](#).

³ <https://unfccc.int/fr/node/630867>.

⁴ Le document présenté par la FAO peut être consulté à l'adresse suivante: https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202403281557---FAO_submission_on_Global_Goal_on_Adaptation.pdf (en anglais).

⁵ <https://www.cop28.com/en/food-and-agriculture>.

planification et à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA) dans de nombreux pays, ainsi que dans divers systèmes alimentaires et agricoles. Ces partenaires sont venus consolider les expériences acquises, les enseignements tirés et les ressources disponibles, de façon à accélérer la mise en œuvre d'une action climatique ambitieuse dans les systèmes agroalimentaires au service du monde entier. Les membres de l'équipe spéciale, qui comprend des représentants de l'Alliance de Bioversity International et du Centre international d'agriculture tropicale (Alliance Bioversity-CIAT), de l'entreprise Climate Focus, de la FAO, de l'Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation, du Partenariat sur les CDN et du Fonds mondial pour la nature (Fonds WWF), ont collaboré en vue de réaliser une synthèse des documents d'orientation existants et des enseignements tirés de la mise en œuvre des CDN et des PNA en faveur de la transformation des systèmes alimentaires, et ont mis au point la *boîte à outils de la COP28 sur l'agriculture, l'alimentation et l'action climatique*⁶.

5. Par ailleurs, la Présidence de la COP28, la FAO, le Consortium des centres internationaux de recherche agronomique (Système CGIAR), le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale ont établi le Programme de Charm el-Cheikh d'appui au secteur agroalimentaire, qui vise à faciliter le dialogue entre les négociateurs chargés de l'agriculture et à favoriser le partage des connaissances et la prise en compte des décisions de la COP en matière d'agriculture dans les politiques nationales. Grâce à ce programme, deux dialogues régionaux ont été organisés dans les régions Asie et Pacifique et Afrique, en mars et en avril 2024, ce qui a permis aux pays de se préparer à la 60^e session des organes subsidiaires et de définir leurs positions dans cette optique.

6. Malgré les progrès accomplis au titre de la CCNUCC, depuis 2023, aucun consensus n'a pu être dégagé sur la façon de mettre en œuvre efficacement l'action pour le climat dans le cadre de l'«Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire»⁷. Les pays continueront à se pencher sur cette question au cours de la 60^e session des organes subsidiaires, en vue de parvenir à un consensus sur les prochaines étapes à suivre.

7. Le tout nouveau fonds visant à faire face aux pertes et préjudices⁸, qui sera accueilli par la Banque mondiale, mais fonctionnera comme une entité indépendante au titre du mécanisme financier de la CCNUCC, constitue un défi à relever, mais aussi une occasion à saisir, car il permet de mettre en évidence la complexité des problèmes rencontrés comme les solutions que les systèmes agroalimentaires peuvent apporter à la lutte contre le changement climatique. Parallèlement, le secrétariat du Réseau de Santiago⁹ facilitera le partage des connaissances et mettra en relation les pays disposant de l'expertise technique nécessaire pour gérer les pertes et les préjudices. Le secrétariat sera établi à Genève et sera accueilli par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), tandis que la FAO appuiera le processus en fournissant des services techniques.

8. À l'avenir, la 60^e session des organes subsidiaires et la COP29, qui se tiendra à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024, seront l'occasion de s'appuyer sur les progrès accomplis lors de la COP28, à Dubaï. Ces deux manifestations doivent permettre de fixer un nouvel objectif commun chiffré concernant le financement de la lutte contre le changement climatique et d'inciter les pays à présenter les premiers rapports de transparence biennaux avant le 31 décembre 2024 et à établir une version actualisée de leurs contributions déterminées au niveau national (3.0) avant février 2025. Les présidences de la COP28 (Émirats arabes unis), de la COP29 (Azerbaïdjan) et de la COP30 (Brésil) ont lancé «un ensemble d'activités («Feuille de route pour la mission 1,5») visant à approfondir sensiblement la coopération internationale et à créer un environnement international plus porteur afin de relever le

⁶ Le document de la FAO peut être consulté à l'adresse suivante: <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc9049en> (en anglais).

⁷ [Décision 3/CP.27](#).

⁸ Le texte final peut être consulté ici: [Décision 5/CMA.5](#).

⁹ Le texte final peut être consulté ici: [Décision 2/CP.28](#).

niveau d'ambition dans le cadre du prochain cycle de contributions déterminées au niveau national, le but étant de renforcer les mesures de lutte contre les changements climatiques et leur mise en œuvre en cette décennie cruciale et de faire en sorte que l'objectif de limitation de l'élévation des températures à 1,5 °C reste atteignable»¹⁰.

9. La FAO et la présidence de la COP29 (Azerbaïdjan) œuvrent conjointement afin que les solutions relatives aux systèmes agroalimentaires continuent de figurer parmi les priorités des différentes conférences des Parties et que les questions liées à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à l'eau, ainsi que la Déclaration des Émirats arabes unis, issue de la COP28, et le partenariat Alimentation et agriculture au service d'une transformation durable (partenariat FAST)¹¹, fassent partie intégrante de ces priorités.

Conclusions de la 60^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

10. Le 7^e cycle d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a officiellement débuté en juillet 2023 avec l'élection du professeur Jim Skea à la présidence du GIEC et l'élection des différents coprésidents. Lors de la 60^e session du GIEC, qui s'est tenue à Istanbul (Türkiye) du 16 au 19 janvier 2024 et marquait la première réunion de ce nouveau cycle, des décisions¹² ont été prises concernant le plan de travail du GIEC pour les années à venir, notamment en ce qui concerne les publications et le calendrier.

11. Les participants à la 60^e session ont adopté le programme de travail relatif au 7^e cycle, qui prévoit un septième rapport d'évaluation complet, lequel reprend des contributions de trois groupes de travail, à savoir le rapport du Groupe de travail I sur les éléments scientifiques; le rapport du Groupe de travail II sur les incidences, l'adaptation et la vulnérabilité, et le rapport du Groupe de travail III sur l'atténuation du changement climatique. En outre, un rapport de synthèse sur le 7^e rapport d'évaluation sera établi, une fois que les rapports des groupes de travail auront été achevés, et celui-ci sera publié à la fin de l'année 2029. La prochaine session, qui aura lieu en juillet 2024 (à confirmer), sera consacrée à l'examen du plan stratégique relatif au 7^e rapport d'évaluation aux fins de la publication des rapports précités.

12. Parallèlement à cette publication phare du GIEC, un autre document visant à passer en revue et à actualiser la version 1994 du document intitulé *IPCC Technical Guidelines for Assessing Climate Change Impacts and Adaptation* (Lignes directrices techniques du GIEC relatives à l'évaluation des incidences du changement climatique et des mesures d'adaptation)¹³, notamment en ce qui concerne les indicateurs, les mesures et les méthodes d'adaptation, devrait être élaboré et examiné aux fins de son approbation et de son acceptation, en même temps que le rapport du Groupe de travail II. Le produit sera publié dans un document distinct du 7^e rapport d'évaluation.

¹⁰ Le texte intégral peut être consulté ici: [Décision 1/CMA.5, paragraphe 191](#).

¹¹ De plus amples informations sur le partenariat FAST sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/climate-change/action-areas/access-to-climate-finance/fast/en> (en anglais).

¹² Les décisions ayant été adoptées sont disponibles (en anglais) ici: https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2024/02/IPCC-60_decisions_adopted_by_the_Panel.pdf.

¹³ <https://www.ipcc.ch/report/ipcc-technical-guidelines-for-assessing-climate-change-impacts-and-adaptations-2/> (en anglais).

13. Le cycle du GIEC aboutira également à la rédaction d'un rapport spécial et d'un rapport méthodologique. Le rapport spécial, qui aura pour thème le changement climatique et les villes, devrait être disponible au début de l'année 2027. Le rapport méthodologique sur les forçeurs climatiques à courte durée de vie (*Methodology Report on Short-lived Climate Forcers*)¹⁴ sera élaboré sous la supervision de l'Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, d'ici à 2027. Une première réunion dédiée à ce rapport méthodologique a eu lieu à Brisbane (Australie), du 26 au 28 février 2024. Elle a permis aux experts de définir le champ d'études du rapport, mais aussi d'élaborer une table des matières, des instructions à l'intention des experts et des auteurs, ainsi qu'une proposition de titre (titre provisoire: «2027 Supplement to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories: Short-lived Climate Forcers» [Supplément 2027 aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre]), qui seront examinés lors d'une session du GIEC en juillet 2024. Les experts de la FAO ont participé à cette réunion préparatoire et continueront d'appuyer la mise en œuvre de ces travaux lorsque cela sera nécessaire.

14. Lors de sa 60^e session, le Groupe d'experts a décidé d'organiser plusieurs réunions d'experts au cours de ce cycle. À ce titre, une réunion d'experts consacrée aux technologies d'élimination du dioxyde de carbone et concernant le captage, l'utilisation et le stockage du carbone se tiendra à Vienne (Autriche) du 1^{er} au 3 juillet 2024. Il s'agit là d'une occasion importante qui permettra de recueillir et de partager des informations sur la situation actuelle des techniques utilisées pour évaluer les émissions et les absorptions obtenues grâce à une série de nouvelles technologies liées à l'élimination, au captage, à l'utilisation et au stockage du dioxyde de carbone.

15. Une autre réunion d'experts, consacrée à la mise en concordance des estimations sur les émissions liées à l'utilisation des terres a été approuvée. Elle sera organisée par l'Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et accueillie par la Commission européenne en juin 2024 à Ispra (Italie)¹⁵.

16. Enfin, en réponse à une invitation de la COP, le GIEC a accepté de mettre en place un atelier sur son logiciel d'inventaire, lequel sera organisé par l'Équipe spéciale. La FAO a reçu la demande, en cours d'examen, formulée par l'Équipe spéciale et visant à accueillir cet atelier spécial en août 2024. La FAO et le GIEC envisagent de mettre en place d'autres collaborations de ce type, dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du changement climatique.

¹⁴ <https://www.ipcc.ch/report/methodology-report-on-short-lived-climate-forcers/> (en anglais).

¹⁵ Se reporter à l'annexe 9 des [décisions du GIEC](#), adoptées à la 60^e session (en anglais).